

AVANT-PROPOS

On entend beaucoup parler d'éthique aujourd'hui. Si la notion est centrale – et amplement débattue – dans la longue tradition philosophique occidentale, elle prend de plus en plus d'importance dans différents cercles professionnels ou scientifiques. Des « comités d'éthique » toujours plus nombreux y traitent des questions de déontologie (relatives aux sciences, à la médecine, à l'enseignement, au journalisme, etc.), ou encore interrogent les limites et les objectifs des divers domaines scientifiques, quand l'usage de certaines technologies ou de certains savoirs est susceptible d'entraîner des conséquences critiques (voire dangereuses et/ou non contrôlables) pour l'humanité et son avenir.

L'éthique a pour objet essentiel de déterminer ce qui est « bien » et ce qui est « mal » ; dans le prolongement de ses argumentations, elle produit de nombreuses réflexions sur ce qui est « bon » ou « mauvais », ou encore « juste » ou « faux ». Dans l'ordre du droit, on a parfois établi le cadre de ce qui devait être considéré comme « légal » et « illégal »,

« licite » et « illicite ». On le voit, le cadre des débats sur l'éthique peut être très large et parfois mélanger les ordres en mêlant, voire en confondant, la réflexion philosophique et l'application en droit – sans même mentionner le débat critique, en amont, sur les sources et l'origine de l'éthique et le *distinguo* qu'il importe d'établir entre l'éthique et la morale. Si d'aucuns estiment que cette différence est de nature strictement linguistique (« éthique » est au grec ce que « morale » est au latin), d'autres philosophes et penseurs ont établi des nuances d'origine et de nature entre les deux notions. En remontant de Paul Ricœur à Max Weber, Emmanuel Kant, Baruch Spinoza, René Descartes, jusqu'aux religions monothéistes et à la tradition grecque redécouverte à la Renaissance, les débats furent toujours vifs quant à l'origine (Dieu ou l'Homme), aux sources (Révélation ou raison), à la fonction (contrôle ou orientation des savoirs) et aux finalités (divines, humanistes, utilitaristes, etc.) de l'éthique. La tradition intellectuelle occidentale est traversée par ces débats et, de nos jours encore, les positions sont parfois tranchées, polarisées, voire irréconciliables.

La tradition islamique est également traversée par des débats non moins vifs. Les positions y sont également multiples, parfois exclusivistes et opposées. Pour appréhender la nature des réflexions contemporaines, il est nécessaire de revenir aux sources et de se plonger dans l'histoire de la civilisation musulmane. Ce n'est en effet qu'au prix de cet effort que

l'on pourra comprendre ce que recouvre, de l'intérieur, la notion d'« éthique islamique » et, plus spécifiquement, la nature des discussions à travers l'histoire de la pensée musulmane, jusqu'à nos jours.

Il convient de s'arrêter quelque peu sur la notion même d'éthique, qui n'a pas d'équivalent exact dans la langue arabe. Plus précisément, on pourrait dire que les mots arabes recouvrent différentes dimensions complémentaires sur lesquelles les juristes, les penseurs ou les mystiques ayant respectivement traité de ce sujet ne se sont pas toujours mis d'accord (de même, nous l'avons dit, que dans la tradition occidentale). Dès l'origine, deux termes arabes réfèrent à la notion d'éthique : *akhlāq*^{*1} et *adab*^{*}. Ils ont en commun de déterminer le « bon comportement », le sens du bon agir et de la vertu. Dans la tradition classique, on détermine très vite une « science des vertus », (*'ilm al-akhlāq*^{*}) dans le cadre de laquelle savants (juristes), philosophes ou mystiques s'intéressent au bon comportement, au caractère de la personne et aux valeurs de maîtrise, de justice, de tempérance, d'honnêteté, de droiture, de courage, etc. De nombreux traités écrits dans ces différents domaines reposent sur cette acception spécifique. La notion d'*adab*, qui renvoie d'abord aux lettres et à la littérature, a surtout été associée à l'éthique professionnelle et à la déontologie. Au

1. Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire, p. 201.

IX^e siècle, par exemple, le traité *Adab at-Tabīb** (« Éthique du médecin », ou « La déontologie médicale »), du médecin Ishāq al-Ruhawī, s'intéresse aux valeurs et aux principes qui doivent orienter le comportement du médecin. Un autre terme, *akhlaqiyāt**, de même racine qu'*akhlāq*, est de plus en plus utilisé en lieu et place d'*adab* pour déterminer l'éthique d'une profession ou d'un champ de savoir déterminé.

Au-delà de cette terminologie multiple, en soi révélatrice de la nature des discussions internes, apparaissent très vite des débats fondamentaux relatifs aux sources, à la constitution et au statut de l'éthique d'un point de vue islamique. Qui détermine le « bien » et le « mal », le « bon » et le « mauvais » au cœur de l'*islām*, et comment ? Doit-on se référer prioritairement aux sources scripturaires (Coran et traditions prophétiques) ? Qu'en est-il de la raison ? Quelle est la nature de la relation entre les principes et valeurs éthiques (*akhlāq**) et les normes légales (*ahkām**) ? Quelles relations aux autres traditions religieuses et philosophiques ? Autant de questions qui parcourent les différents cercles musulmans à travers l'Histoire avec, ici encore, des réponses très diverses – parfois contradictoires – entre les penseurs et les différentes sciences islamiques (droit, philosophie, *soufisme**).

Le présent ouvrage a pour ambition d'introduire à ces différentes réalités, ainsi qu'à l'essence des débats juridiques et philosophiques qui ont donné corps à l'éthique islamique.

Le premier chapitre (p. 15) examine la question de la terminologie, de la catégorisation et de la hiérarchisation des sciences dites islamiques dans les traditions sunnite et chiite.

Les deuxième, troisième et quatrième chapitres (p. 41, 67, 105) présentent les trois domaines qui ont effectivement traité de l'éthique sur le plan des principes et des valeurs, autant que sur le plan pratique (déontologie et éthique appliquée).

Le cinquième chapitre (p. 141) aborde la question des sources et des finalités du message. Nous y traitons de la conception de l'Homme, ainsi que de la relation entre Révélation et raison, afin d'introduire au domaine de recherche qui traite des objectifs du message, du droit et de la jurisprudence islamique. Un nombre important de réflexions relatives aux « objectifs supérieurs de la *sharī'a** », (*maqāsid* ash-sharī'a**) sont en effet liées à l'éthique et aux valeurs qu'il convient de respecter et de chercher à réaliser par l'application des règles et de la loi, en pensant et discutant la relation entre l'éthique et le droit (valeurs et légalité) au cœur de la tradition juridique islamique (et de son évolution).

Enfin, le sixième et dernier chapitre (p. 167) s'arrête sur la nature universelle de l'éthique et les termes d'un dialogue des religions et des civilisations. Nous y abordons la notion d'éthique appliquée, en prenant pour cas d'étude la médecine, révélatrice des approches dans d'autres domaines tels que l'économie, l'environnement, la psychologie, l'éducation, les arts, etc. Ce qui nous

INTRODUCTION À L'ÉTHIQUE ISLAMIQUE

permettra de discuter les acquis et les manques des méthodes appliquées à ce jour.

Cette *Introduction*, bien sûr, ne prétend pas couvrir tous les domaines ni toutes les questions sensibles relatifs à l'éthique islamique. Elle permettra néanmoins d'offrir une première vue d'ensemble, susceptible d'être complétée et approfondie par la lecture d'ouvrages tels que ceux que nous signalons en bibliographie (p. 217).

Peu d'essais, malheureusement, présentent l'éthique islamique de façon systématique et complète, malgré l'importance de ce domaine situé à la croisée du droit, de la mystique, de la philosophie et des sciences. Nous espérons que ce petit livre de synthèse puisse éclaircir le sujet et offrir une voie d'accès plus aisée aux questions parfois difficiles et complexes liées à l'éthique et à ses applications.

1

Terminologie et catégorisation des sciences

La définition et la compréhension des concepts sont directement liées aux univers de référence dans lesquels ceux-ci naissent et sont utilisés. Ainsi, on ne peut appréhender clairement aucune des notions islamiques, originellement en langue arabe, sans les lier aux sources scripturaires, aux autres notions essentielles qui les constituent et, bien sûr, à la substance même du message révélé. Il ne s'agit donc pas simplement de travailler la traduction d'une langue à une autre, mais d'entrer dans un ordre du savoir qui a son cadre, ses références, son Histoire et ses finalités. Avant de traduire les mots, il importe donc de s'introduire dans un univers de sens, d'expérimenter une empathie intellectuelle avec le système dans son ensemble, avant de pouvoir accéder analytiquement à la structure intérieure de la référence islamique. C'est d'ailleurs vrai de toutes les philosophies, de toutes les spiritualités et de toutes les religions, qu'elles nous soient familières ou étrangères.

Les sources scripturaires

La religion musulmane est fondée d'abord sur une source reconnue par toutes les traditions (sunnite et chiïte*), par toutes les écoles de droit (*madhāhib*, plur. de *madhhab**), comme par tous les courants de pensée et d'interprétation (traditionaliste, littéraliste, réformiste, etc.¹). Le Coran* est considéré comme la parole de Dieu révélée en l'état, et par étapes, au prophète Muhammad au cours de sa mission, laquelle a duré vingt-trois années (de 610 à 632).

La seconde source scripturaire est également reconnue par tous, même s'il existe des désaccords importants – et nombreux – sur l'authenticité de certains textes quant à leur chaîne de transmission (*isnād**) ou à leur contenu (*matn**). Il s'agit des *ahādīth* (plur. de *hadīth**), qui sont une recension des traditions prophétiques rapportant ce que Muhammad a dit, fait ou approuvé.

Ces deux corps de textes sont les deux sources unanimement reconnues par les musulmans à travers le monde. C'est à partir d'elles que se comprennent le message de l'*islām*, ses fondements, ses règles et ses objectifs.

D'emblée, il faut relever un certain nombre de difficultés majeures quant à l'usage et à la compréhension de ces deux sources. Le Coran, tel qu'il se

1. Nous reviendrons plus bas (p. 41) sur les différents courants de pensée théologiques et juridiques au sein de l'islam.

présente aujourd'hui aux lecteurs, ne suit pas la chronologie de la révélation de ses chapitres (sourates*) ou des parties qui le composent, de sorte que la compréhension du message coranique dans son évolution et l'application des règles dans leurs forme et expression ultimes nécessitent un important travail de mise en perspective et d'interprétation.

De même, les traditions prophétiques, nombreuses et loin d'être toujours authentifiées, présentent des contenus parfois difficiles à interpréter, voire contradictoires, et doivent être considérées dans leur chronologie.

Confrontés à ces difficultés, les premiers savants musulmans ('*ulamā*', plur. de '*ālim**') procèdent rapidement à un triple effort de clarification. S'agissant du Coran, ils s'intéressent à la compréhension du texte lui-même (définitions, sens des versets, extraction des règles, etc.), travaillent à la détermination plus précise de la chronologie, du contexte et des causes des révélations (*asbāb an-nuzūl**), ainsi qu'à la catégorisation des prescriptions et des obligations. Au fil du temps, ce travail constituera une véritable science, exigeant de nombreuses compétences et touchant différents domaines du savoir (langue, histoire, droit, etc.). Dans l'enseignement islamique classique, il s'agit bien d'une science ('*ulūm al-Qur'ān**', les sciences du Coran). De nombreux livres seront produits dans ce domaine, dont l'un des plus célèbres dans la tradition sunnite est *La Maîtrise des sciences du Coran* (*Al-itqān fī 'ulūm*

al-Qur'ān), de l'*imām* Jalāl ud-Dīn as-Suyūṭī († 1505).

Les savants procéderont de même avec les traditions prophétiques (*ahādīth*), en s'attachant à vérifier les chaînes de transmission, le contenu des traditions proprement dites, leur chronologie et leurs relations au Coran. Là aussi, on verra naître un domaine de recherche exigeant et difficile, puisqu'il s'agit de trier des milliers de recensions et d'authentifier un à un les *ahādīth*. Ainsi naissent les sciences du *hadīth* (*'ulūm al-hadīth**). Au cours des premières décennies et des premiers siècles de l'*islām*, on verra se constituer des recensions de plus en plus fiables, même si de nombreux désaccords vont demeurer entre les *'ulamā'*. C'est ainsi que les sunnites disposent de six livres majeurs de référence en ce qui concerne les *ahādīth* authentifiés (Bukhārī, Muslim, Abū Dawūd, at-Tirmidhī, an-Nasā'i, Ibn Mājah¹), tandis que les chiïtes en ont quatre (al-Razī, Ibn Babuya et deux recensions de Tusī). Sunnites et chiïtes, en effet, sont en désaccord sur la fiabilité de certains transmetteurs et, bien sûr, sur le contenu de certaines traditions relatives aux fondements religieux ou à l'autorité religieuse.

1. Pour les partisans de l'école juridique mālikite, l'un des ouvrages de référence est celui de l'*imām* Mālik, *Al-Muwatta*.